

RÈGLEMENT PARTICULIER

Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2022

**56^e édition
1^{er} et 2 avril 2022**

Retrouvailles à Maniwaki !

Le Rallye Perce-Neige de Maniwaki sera finalement le point de départ d'un nouveau championnat complet pour 2022 malgré le retard imposé. Les temps de pandémie sont toujours difficiles et la 56^e édition sera la première manche d'un calendrier comme on l'a connu jusqu'en 2019. Tout sera prêt dans la Haute Gatineau pour accueillir les nombreuses équipes qui ont fait l'impasse depuis 2 ans et celles qui se sont fait les dents depuis.

Maniwaki proposera cette année un happening d'épreuves de classement qui marque un changement par rapport à l'ancien format plus hivernal et une grande nouveauté, une première au Québec, soit la tenue de deux manches régionales qui composeront l'épreuve nationale.

Le comité de direction aura à sa tête une nouvelle directrice générale, Karianne Hubert, une femme d'affaires qui a grandi à Maniwaki, qui pourra compter sur une équipe aguerrie qui a livré des épreuves impeccables depuis des années.

Au menu, plus de 200 kilomètres de spéciales et les mêmes routes que les pilotes et copilotes considèrent comme de véritables défis : les spectaculaires Blue Sea, Domaine du Cerf et Farley et un trio d'épreuves signatures, Lac à l'Arche, Lac Cayamant et Tortue.

Le Perce-Neige, c'est le seul moment de l'année où tous les équipages partent sur un pied d'égalité, où tous les espoirs sont permis et chaque équipage a hâte de prendre le départ après une longue pose. Le 56^e Perce-Neige vous attend, à vous d'en faire votre premier rendez-vous de rallye de 2022.

Venez relever le nouveau challenge que vous offre Maniwaki!

À bientôt,

Le Comité,
Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2022

info@rallyeperceneige.com

RÈGLEMENT PARTICULIER

1. Autorité sportive

L'épreuve se déroulera conformément au Règlement sportif national de CARS (Canadian Association of Rallysport/) affiliée à GDS ASN Canada, aux règlements de Rallye Sport Québec et Rally Sport Ontario, ainsi qu'au présent règlement.

CARS : Debbie Dyer
Boite postale 300 Turner Valley AB T0L 2A0
Tél : 1 (855) 640 – 6444 www.carsrally.ca

**NOTE : les licences et permis de compétition CARS doivent être obtenus au bureau de CARS.
Aucun de ces documents ne sera disponible lors de l'événement.**

Rallye Sport Québec : 1110 des Rigoles, app # 401
Québec, QC G3K 0P1
www.rsq.qc.ca Info@rsq.qc.ca

Rally Sport Ontario: 174 Thames St. South.
Ingersoll, ON N5C 2T5
president@rallysport.on.ca www.rallysport.on.ca www.oprc.ca

Protocole COVID 19

a) Les mesures sanitaires du Québec en vigueur le 31 mars 2022 s'appliqueront. Une liste de ces mesures (port du masque, désinfection des mains, distanciation, etc.) sera envoyée aux équipes engagées et sera disponible sur le site Internet, la page Facebook et à l'entrée du Quartier Général. Ces mesures devront être respectées du 31 mars à 15 heures jusqu'au 2 avril à 24 heures.

b) Les équipes et les officiels seront informés des procédures pour l'inscription sur le site même ainsi qu'au quartier général (un membre par équipe), des mesures sanitaires en vigueur pour les réunions (novices, tirage au sort, reconnaissance, officiels et caucus) et pendant l'événement (contrôles, service, etc.)

c) Toutefois, une preuve de vaccination complète (ou d'exemption) sera obligatoire pour tous les équipages : pilotes, copilotes et équipiers (4 max.).

c) Les mesures sanitaires émises par CARS sont disponibles au carsrally.ca/fr/documents/competitors

2. Nom de l'épreuve

L'épreuve sera connue comme le

Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2022

3. Organisation

Club organisateur : Club Rallye Maniwaki Inc.

Site internet et médias sociaux : www.rallyperceneige.com
Facebook [@rallyperceneige](https://www.facebook.com/rallyperceneige)

Directrice-générale : Karianne Hubert
Courriel : khubert@hubert-auto.com

Registraire et trésorière : Geneviève Vincent
Courriel registrariat_inscriptions@rallyperceneige.com

Directeur de l'épreuve :	Patrick Rainville Courriel : patrainvil@hotmail.com
Directeur-adjoint de l'épreuve :	Patrick Paradis
Responsable de la route et de la sécurité	Francis Major
Consultant sportif :	Michel Poirier-Defoy
Directrice des Bénévoles :	Vicky Gauthier Courriel : benevoles@rallyeperceneige.com
Direction des bénévoles Directeur des contrôleurs	Comité Local Maniwaki David Brassard
Directrice du marketing, Site Internet:	Mélanie Marchand Courriel : melanie.marchand@cjevq.qc.ca
Chargé des relations avec les compétiteurs :	Patrick Rainville Courriel : patrainvil@hotmail.com
Responsable de l'aire de service :	Marc-André Carle Courriel : service@rallyeperceneige.com
Sécurité ravitaillement : Responsable de la Sécurité :	Service d'incendies de la ville de Maniwaki Équipe Cayamant
Ressources matérielles :	Francis Major
Compilation des résultats :	Jean-George Marcotte / Rally Scoring
Inspection technique : Inspecteur technique (CARS) :	Sébastien Richard À venir
Équipe de fermeture : Équipe médicale :	Jennifer Murray et son équipe Premiers répondants du Comité Médical
Commissaire principal CARS : Commissaire adjoint CARS :	Philippe Corbeil Anick Barrette Philippe Côté

4. Statut

L'épreuve est inscrite aux championnats suivants :

- Championnat canadien de rallye (CRC) www.carsrally.ca
- Championnat des Rallyes de l'Est du Canada (CREC) www.ecrc-crec.com
- Championnat Régional RSQ www.rsq.qc.ca
- Championnat de rallye de performance de l'Ontario www.rallysport.on.ca
- Coupe nord-américaine de rallye

N.B. : les deux manches régionales (RSQ et OPRC) se dérouleront lors des étapes A et B, puis C et D.

5. Lieux

À cause des mesures sanitaires qui seraient en vigueur lors de l'événement, certains lieux ou procédures pourraient différer mais toutes les équipes en seraient averties

Quartier Général : Auberge du Draveur
85, rue Principale Nord (route 105)
Maniwaki, QC, J9E 2B5
Téléphone : 1-877-449-7022
Courriel : reception@aubergedraveur.qc.ca

Inscription des concurrents, salle de presse, Quartier Général (Salle Épinette)
Réunions des équipages

Inspection technique : Cité Étudiante de la Haute Gatineau, CFP (secteur mécanique)

NOTE : le vendredi 1^{er} avril 2022 entre 15h00 et 16h30, toute présence de compétiteurs ou d'un membre de leur équipe sur les lieux de la Cité Étudiante pendant cette période, est passible d'une amende minimum de 250,00\$ et pouvant aller jusqu'à l'exclusion du rallye. Cette politique vise à ne nuire d'aucune façon au transport étudiant.

Formation de la grille de départ
Facteur de vitesse 85 et plus
Remise des carnets de bord : Quartier Général

Caucus des reconnaissances :
Caucus de départ Restaurant le Rabaska, Q.G.
Quartier Général

Shakedown Nokian Outpost
Formation de départ Aire de Service
Départ protocolaire Auberge du Draveur
Arrivée, Parc Fermé, Cérémonie podium

Aire de service : Maniwaki Propane, 54, rue Principale Nord, Maniwaki



6. Horaire

Lundi, 14 février 2022 :

Ouverture de la période d'inscriptions

Dimanche, 20 mars 2022

19h30 Fermeture de la période de l'inscription régulière. Ouverture de l'inscription tardive

20h Formation de l'ordre de départ provisoire

Lundi, 21 mars 2022

Affichage de l'ordre provisoire de départ sur

www.rallyeperceneige.com

Facebook : [@rallyeperceneige](https://www.facebook.com/rallyeperceneige)

Vendredi 25 mars 2022

Envoi de l'horaire de la route et des reconnaissances par courriel aux équipes

Jeudi, 31 mars 2022

INFORMATION COVID-19 : les mesures de la Santé publique du Québec en vigueur le 31 mars 2022 seront strictement appliquées. L'organisation tiendra les compétiteurs au courant de ces mesures sur son site internet, sa page Facebook et sur les lieux. Voir la section 1 COVID 19.

CHAQUE ITEM À L'HORAIRE PENDANT LES TROIS PROCHAINES JOURNÉES SERA TENU EN VERTU DE CES MESURES SANITAIRES ET/OU ADAPTÉ SELON LES CIRCONSTANCES.

15h à 22h	Ouverture du Quartier Général	Auberge du Draveur
	Ouverture de l'aire de service	Maniwaki Propane
15h à 22h	Inscription à l'événement sur rendez-vous	Quartier Général
	Inscription pour reconnaissances et Shakedown	Nokian Outpost
22h	Fermeture de l'inscription tardive	
15h à 22h	Autocollants pour portes et pare-brise disponibles. Voir Linda Epp	Quartier Général

(Aucune licence ou permis de compétition ne seront délivrés sur les lieux)

Vendredi, 1^{er} avril 2022

5h30 à 6h20	Déjeuner avant reconnaissances	Restaurant le Rabaska
6h00	Caucus des équipages avant reconnaissances	Restaurant le Rabaska
6h30	Départ des reconnaissances	Auberge du Draveur
	Lever du soleil : 6h42	
12h à 22h	Ouverture du Quartier Général	Auberge du Draveur
12h30 à 14h30	Inspection technique sur rendez-vous	Cité Étudiante de la Haute Gatineau
16h30 à 20h	Inspection technique sur rendez-vous (Les rendez-vous pour l'inspection doivent être pris lors de l'engagement sinon au plus tard lors de l'inscription du 31 mars.)	CFP (secteur mécanique)
13h à 19h	Inscription et vérification des documents	Quartier Général
13h à 19h	Autocollants pour portes et pare-brise (L. Epp)	Quartier Général
17h30	Retour des reconnaissances	Aire de service
	Fin de l'inscription pour le Shakedown Nokian	Quartier Général
19h	Fin de la période d'engagement	Quartier Général
	Coucher du soleil : 19h30	
18h à 20h30	Séance de pratique Nokian Outpost (Shakedown)	Aire de service
19h45	Réunions (Officiels, sécurité, paramédics, etc.)	Quartier Général
20h45	Séance d'information chronométrage	Quartier Général
21h	Tirage au sort de l'ordre de départ pour les pilotes avec facteur de vitesse de plus de 85	Quartier Général.
21h15	Réunion des Commissaires	Quartier Général

Samedi, 2 avril 2022

5h30 - 6h00	Inspection technique tardive (sur demande seulement)	Aire de service
6h15	Réunion des équipages novices (priorités 5 – 6)	Quartier Général
6h30	Réunion de tous les pilotes et copilotes Lever du soleil : 6h40	
7h00	Formation de la grille de départ Suivre les indications du cahier de route	Auberge du Draveur

7h30 **Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2022**
Départ officiel voir carte section 5

9h à 20h30	Tableau officiel (roulotte) Réunion des commissaires avant le départ de chaque étape	Aire de service
20h30 à 23h30	Tableau officiel Réunion des commissaires à l'arrivée de l'épreuve nationale Coucher du soleil : 19h31	Quartier Général
15h00 approx.	Fin de l'épreuve régionale A	Auberge du Draveur
21h30 approx.	Fin de l'épreuve régionale B et nationale. Parc fermé	
22h15 approx.	Affichage des résultats régionaux et nationaux	Quartier Général
22h15 approx.	Cérémonie de podiums et remise des trophées	Quartier Général
23h approx.	Remise des carnets de bord	Quartier Général
24h00 approx.	Fin de l'événement.	Ouverture du Parc Fermé

7. Type d'épreuve

Le **Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2022** est un rallye de performance qui comprend 4 étapes totalisant 516 kilomètres, incluant 15 épreuves de classement (203 km). La majorité des épreuves de classement se déroulent sur des routes de gravier possiblement recouvertes de neige et de glace. Le RNR 13.2.8 ne sera pas valide.

L'épreuve régionale A sera constituée des 2 premières étapes (9 épreuves et 98 km).

L'épreuve régionale B sera constituée des 2 dernières étapes (6 épreuves et 105 km).

8. Région

Vallée de la Gatineau. Québec

Altitude : minimum : 170 mètres (559 pieds)

maximum : 323 mètres (1060 pieds)

9. Engagement

- Les engagements seront acceptés jusqu'au vendredi 1^{er} avril 2022 à 19h00 (voir section 6, horaire).
- Véhicules admissibles –: selon les règles CARS 2020 : classes ouverte 4RM et 2RM, Production 4RM et 2RM. Les compétiteurs devront posséder une licence CARS ou un permis de compétition (voir article 14).
- Tout véhicule provenant d'une autre ASN et inscrit à l'épreuve canadienne, sera classé dans une catégorie comparable de CARS, en vertu des règles d'éligibilité de CARS et nécessitera un permis de compétition de CARS.

10. Nombre maximum d'engagements

Un maximum de cinquante (50) engagements sera accepté. S'il y a plus de cinquante (50) engagements, les participants admis seront déterminés selon le principe de « *premier payé, premier inscrit* ». Le paiement doit être reçu et encaissé afin de valider une inscription.

11. Droits d'engagement

- a) Inscription **régulière** (du 14 février au 20 mars 2022)
- | | |
|---|------------|
| Événement National (CRC) : | 1250\$ CDN |
| Événement Régional unique (RSQ + OPRC): | 850\$ CDN |
| Événement Régional double (RSQ + OPRC): | 1250\$ CDN |
| Événements CRC et RSQ + OPRC combinés : | 1350\$ CDN |
| "Shakedown NOKIAN Outpost" | GRATUIT |
- b) Inscription **tardive** (du 21 mars au 1^{er} avril 2022)
- | | |
|---|------------|
| Événement National (CRC) : | 1450\$ CDN |
| Événement Régional unique (RSQ + OPRC): | 1000\$ CDN |
| Événement Régional double (RSQ + OPRC): | 1450\$ CDN |
| Événements CRC et RSQ + OPRC Combiné : | 1550\$ CDN |
| "Shakedown NOKIAN Outpost" | GRATUIT |
- c) Les droits d'engagement sont identiques à ceux de 2020 et comprennent : cahier de route, cahier de service, la participation au Shakedown Nokian, 2 billets pour un déjeuner (reconnaisances).
- d) Le comité organisateur est fier d'offrir dans le coût d'inscription le système **Rally Safe** qui permet le chronométrage, le *press to pass*, le triangle virtuel, chicane virtuelle et l'alarme impact G force.
- e) Les chèques ou mandats doivent être libellés au nom de CLUB RALLYE MANIWAKI. Aucun chèque postdaté après les dates d'inscription indiquées (régulière, tardive) ne sera accepté pour régler les droits d'engagement. Pour plus d'information, contactez le registraire au moment de votre inscription. Le virement par INTERAC sera aussi possible.

Les engagements doivent être envoyés via le site Internet à la registraire Geneviève Vincent

Courriel : registrariat_inscriptions@rallyeperceneige.com

- f) Les procédures d'inscription et de formulaires seront faites via le site Internet du Perce-Neige (inscription, renonciation, preuves de vaccination complète, membre déterminé pour recueillir les documents, etc.)
- g) Chaque engagement comprend une prime d'assurance de 140\$ CDN pour responsabilité civile, décès accidentel et invalidité, valide pendant les épreuves de classement. La couverture d'assurance est limitée à 5 millions\$ et en vigueur lorsque les compétiteurs sont dans des épreuves de classement. Dans les secteurs de liaison, leur assurance personnelle demeure en vigueur.
- h) **Remboursement** : La totalité des droits d'engagement sera remboursée sur avis d'annulation signifié jusqu'à 48 heures avant le début de l'inscription, soit mardi le 29 mars 2022 à 15h. Les droits seront remboursés à 75 % si l'avis est donné moins de 48 heures avant l'ouverture de l'inscription, jeudi le 31 mars 2022 à 15h. Après l'ouverture de l'inscription, aucun remboursement ne sera alloué.

12. Récompenses

La répartition des prix sera disponible au Quartier Général. Il y aura une cérémonie avec podiums. Classement général et 2RM CARS. Classement général RSQ. Classement général OPRC. Classement général CREC.

13. Documentation

- a) **Tous les formulaires d'engagement et de renonciation requis sont disponibles sur le site Internet du rallye.**
- Formulaire d'inscription
 - Formulaire de renonciation
 - Formulaire d'assurance du Québec
 - Renonciation pour la COVID-19
 - Déclaration sur l'honneur pour l'inspection technique
- b) Un parcours de vérification de l'odomètre sera disponible au Quartier Général.
- c) **Des autocollants des commanditaires seront remis aux équipes engagées et devront être affichés sur les véhicules aux endroits déterminés par le comité organisateur.**

14. Admissibilité des compétiteurs

Les résidents canadiens doivent obtenir une licence de compétition délivrée par CARS pour être engagé au Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2022. Tout compétiteur détenant une licence de compétition d'un autre ASN doit obtenir un permis de compétiteur délivré par CARS, au coût de 75,00 \$.

15. Chronométrage et compilation

a) Les règlements 15, 16 et 17 de CARS régissent le chronométrage et la compilation. Des fiches de chronométrage seront utilisées. Elles devront être présentées aux contrôles horaires pour être validées par les contrôleurs. On se servira du temps long d'une épreuve de classement pour calculer le temps de sortie de cette épreuve de classement, sauf si le temps pris excède le temps long. Dans ce cas, le concurrent utilisera le temps de fin d'épreuve en heures et en minutes.

Exemples	a	b	c
Heure de départ de l'épreuve de classement	10 h 00 min	10 h 00 min	10 h 00 min
Temps long	(8 min.)	(8 min.)	(8 min.)
Fin de l'épreuve de classement	10 h 05 min 28 s	10 h 08 min 32 s	10 h 12 min 10 s
Heure de sortie de l'épreuve de classement	10 h 08 min	10 h 08 min	10 h 12 min

Remarque : Les notions de chronométrage seront expliquées lors d'un atelier qui sera présenté le vendredi 1er avril à 20h45.

b) Le reclassement se fera en calculant les temps cumulatifs dans les spéciales moins le plus lent (RNR 15.3.2)

16. Ravitaillement et service

Le cahier de service permet la planification de l'assistance. Il comporte :

- Un tableau indiquant la distance totale parcourue et celle parcourue en épreuves de classement depuis le départ et entre chaque arrêt prévu pour le ravitaillement et le service.
 - Des indications portant sur l'emplacement désigné pour le ravitaillement et le service.
 - Des indications pour se rendre au début ou la fin des épreuves de classement.
 - Des indications pour se rendre aux sites de ravitaillement optionnel.
 - Des données GPS pour la majorité des points d'intérêts de l'événement.
- La distance entre les ravitaillements excède les distances exigées par le RSN 13.2.7. Cependant, on peut prévoir des ravitaillements supplémentaires pour satisfaire à cette exigence.
- Le parcours comprendra 3 services dans une zone unique et une zone de ravitaillement optionnelle dans les étapes A, B et C.
- **Ce tableau indique les distances approximatives entre les ravitaillements et les services.**

	TOTAL KM	Transit	Épreuves	Ravitaillement optionnel	Transit	Épreuves	
Étape A	145	64	30	#1	35	16	Service
Étape B	125	42	53	#2	30	0	Service
Étape C	125	42	53	#3	30	0	Service
Étape D	125	42	53	#4	30	0	Parc fermé

- Le service et le ravitaillement en essence sont réservés aux zones désignées à cet effet en tout temps entre l'ouverture de la zone de service jusqu'à la fin du rallye.

17. Parc fermé et inspection d'après-rallye

Tout véhicule qui complète l'épreuve devra entrer en Parc fermé. Après le passage du contrôle final de l'épreuve, tout membre de l'équipage est susceptible de conduire le véhicule en Parc fermé. Tout véhicule est passible d'inspection technique après l'épreuve. Tout démontage et remontage de pièces découlant d'une vérification incomberont au concurrent. Seuls les bénévoles, officiels et médias accrédités (portant une veste CARS) seront admis dans le Parc Fermé. Les compétiteurs seront admis seulement si escortés par un officiel de l'événement. Tout manquement à ce règlement sera passible de pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

18. Déroulement des reconnaissances

Un cahier de route conventionnel sera fourni par l'organisation. Le directeur de course permettra 2 passages de reconnaissance dans toutes les épreuves de classement, vendredi le 1^{er} avril 2022. Durant les reconnaissances, les compétiteurs peuvent utiliser leur véhicule de compétition. Au moment de l'inscription pour les reconnaissances, les concurrents devront désigner le véhicule qui servira à cet effet.

L'utilisation d'un véhicule à traction intégrale ou compétition est conseillée lors des reconnaissances. Le directeur de l'épreuve se réserve le droit de refuser tout véhicule jugé inadéquat pour cette activité.

Déroulement des reconnaissances, selon le RNR 13,6 :

- L'organisation fournira un numéro de véhicule qui doit être apposé dans le coin supérieur droit du pare-brise. Les équipages qui n'afficheront pas le numéro fourni ne seront pas autorisés à reconnaître les épreuves de classement.
- La vitesse maximale est de 60 km/h dans les épreuves de classement ou la limite légale affichée dans les sections de liaison.
- Le directeur de l'épreuve se réserve le droit d'utiliser des points de vérification avec radar durant les reconnaissances. Dans ce cas, les compétiteurs s'immobiliseront au contrôle et le contrôleur notera la vitesse et ses initiales sur la carte de reconnaissance.
- Toute infraction en vertu de RNR 13.6.9 ou 13.6.10 sera pénalisée de la façon suivante :
 - (a) Première infraction: jusqu'à 20 Km/h de plus, un avertissement
Première infraction: entre 21 et 39 km/h de plus, une amende de 150\$.
 - (b) Infraction subséquente: de 11 à 20 Km/h de plus, une amende de 150\$ en chaque occasion.
Infraction subséquente: de 21 à 39 Km/h de plus, une amende de 300\$ en chaque occasion.
 - (c) Vitesse excessive : 40 km/h et plus sinon une 3^e infraction de plus de 20 km/h.
Les compétiteurs verront le cas soumis aux commissaires pour une rencontre et une possible exclusion, en plus d'une amende de \$300 qui s'ajoutera à celles déjà encourues.
- Le parcours demeure ouvert à toute circulation locale, aux travailleurs et organisateurs ainsi qu'au transport scolaire ou véhicules forestiers. Les équipages doivent partager les routes.
- Il est strictement interdit de circuler en sens contraire dans une épreuve de classement.
- Aucune reconnaissance ne sera autorisée en dehors de la période permise, sous peine d'exclusion.
- L'horaire final des reconnaissances sera envoyé par courriel le vendredi 25 mars et sera affiché sur le tableau officiel au Quartier Général.

19. Pneus

Résumé du règlement sur les pneus d'hiver, si utilisés:

a) pneus d'hiver sans crampons : utilisation libre

b) pneus d'hiver avec crampons

- doivent être approuvés DOT

- si cramponnés en usine par le manufacturier : utilisation libre

- si cramponnés en atelier : Maximum 130 crampons et protubérance de 3,5 mm

Le règlement NRC 12.4.3 sera applicable pour tous les inscrits au Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2022. Les pneus Nokian Tyres en collaboration avec le rallye Perce-Neige offre aux compétiteurs une solution de pneus cramponnés conformes au règlement NRR à des prix très compétitifs. Pour plus d'information :

Pneus Premier Choix a/s Benoit Sarrazin

(450) 963-2114

benoit@pneuspremierchoix.com

Tous les pneus à crampons seront inspectés à la sortie de l'aire de service par le personnel d'inspection technique et devront être conformes au règlement NRC 12.4.3 sous peine d'être refusé à prendre le départ. D'autres vérifications peuvent être menées pendant l'épreuve.

Les pneus jugés non conforme lors de l'inspection seront saisis par l'organisation jusqu'au dimanche matin. Dans l'éventualité d'un refus à se conformer à ce règlement, l'exclusion pourrait être appliquée.

20. Séance de pratique Nokian Outpost (Shakedown Nokian)

Tous les équipages (pilotes, copilotes et équipiers inscrits) engagés au rallye Perce-neige 2022 seront admis GRATUITEMENT lors de cette activité. La séance de pratique NOKIAN OUTPOST (Shakedown) se déroulera le vendredi 1^{er} avril 2022 de 18h00 à 20h30. L'inscription à cette séance est quand même requise lors de l'inscription au Quartier Général avant le vendredi 1^{er} avril à 17h30.

Les voitures inscrites au Shakedown Nokian Outpost partent de la zone de service.

21. Divers

- a) Toute reconnaissance ou test sur route sont interdits (RNR 17.8.1), à l'exception des périodes de reconnaissance prévues par le présent règlement.
- b) L'heure officielle sera affichée à côté du tableau officiel.
- c) La location de véhicules à Maniwaki n'est pas disponible. Les entreprises de location les plus près sont à Gatineau (130 km au sud) ou Mont Laurier (55 km à l'est).
- d) **Tous les compétiteurs (Régional ET National) qui participeront à un rallye utilisant RallySafe devront acheter et installer à l'avance le système d'installation permanent RallySafe disponible sur [RallySafe Store](#). Il s'agit d'un achat unique qui fera partie de la voiture en permanence.**

Le nécessaire d'installation RallySafe doit être installé avant qu'on y accroche le boîtier RallySafe lors de l'inspection technique. Les voitures qui n'auront pas l'installation requise ne passeront pas l'inspection technique.

Consultez le Bulletin CARS 2022-01 pour plus de détails : [Bulletin CARS 2022-01](#)

Maniwaki vous attend plus que jamais

Venez y débiter votre saison 2022 !